

JUSTICE ET ARBITRAGE

Ambassade de France

25 Mars 2010

José Miguel Júdece

1. Je vous remercie de l'invitation.
2. **La Justice, une matière très importante pour le développement économique.**
3. Si les tribunaux ne fonctionnent pas où s'ils sont partielles le système économique se désintègre.
4. Quelques exemples :
5. (i) la location non payé pendant des années détruit le marché et le déplacement de travailleurs vers des offres de travail ne peut pas être garanti,
6. (ii) le recouvrement inefficace des dettes aux entreprises réduit le cash flow et la rentabilité,
7. (iii) la corruption est facilité car se défendre aux tribunaux des abus des fonctionnaires et politiciens devient impossible.
8. **Les tribunaux non spécialisés rendent plus difficile la gestion des risques**
9. Les conflits d'entreprises sont chaque fois plus complexes (propriété industrielle, concurrence, finances, problèmes comptables, construction, projets, etc.).
10. Pour des questions complexes on a dans le marché des avocats et experts compétents mais des juges qui n'ont aucune idée (débutent très jeunes, aucune formation en gestion, isolés du monde réel, avec trop de procès, sans formation

pos-graduée, sautent d'une matière à autres sans aucune possibilité d'approfondir leurs connaissances.

11. Les questions criminelles sont entrées dans le monde des entreprises et les juges en correctionnelle sont encore moins ouverts aux réalités de la vie entrepreneuriale.

12. L'arbitrage comme moyen de réduire ces problèmes

13. Les arbitres étant choisis par les partis, sont spécialisés, connaissent les réalités des entreprises, ont une formation permanent.

14. Leurs décisions sont plus rapides et « business oriented ».

15. En surcroit on peut choisir la loi applicable et la place de l'arbitrage et donc les règles procédurales impératives.

16. Conflits entre associés, contrats de distribution, transfert de technologie, construction, acquisitions et fusions d'entreprise, contrats hôteliers, immobiliers, marques, tous les contrats internationaux (exportation, licenciement, etc.) sont des terrains où il y a énormément d'avantages de choisir l'arbitrage.

17. Malgré tout cela, l'arbitrage est encore peu utilisée par les investisseurs et entrepreneurs. Le cas des Traités de Protection d'Investissements.

18. Conclusion

19. Même si on ne peut pas tout faire, on peut faire quelque chose pour améliorer le fonctionnement de la justice en ce qui concerne la vie des entreprises.

20. La prévention est indispensable (éviter la tentation de ne pas respecter les engagements en pariant dans le mauvais fonctionnement des tribunaux)

21. L'arbitrage est une excellente alternative qui doit être présente, si possible, dans tous les contrats.

22. Merci beaucoup